

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, tenue le 16^e jour du mois de mars 2021, à compter de 19 h 30, via l'application TEAMS, le tout conformément aux dispositions prévues au *Règlement relatif à la participation à distance aux séances du C.A.*

Membres	Nom	Catégorie	Présent	Absent
Administrateurs représentant les parents	Annie Hébert	Membre parent – District 1	X	
	Antoine Prévost	Membre parent – District 2	X	
	Martine Tremblay	Membre parent – District 3	X	
	François Lessard	Membre parent – District 4	X	
	Ghislain Lafortune	Membre parent – District 5	X	
Administrateurs représentant les membres du personnel	Alexandre Dumas	Membre du personnel enseignant	X	
	Cléo Guillemette	Membre du personnel professionnel non enseignant	X	
	Alexis Perrault	Membre du personnel de soutien	X	
	Chantal Vigneault	Directrice d'établissement d'enseignement	X	
	Isabelle Dagneau	Membre du personnel d'encadrement	X	
Administrateurs représentant les membres de la communauté	Nancy Bastille	Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines	X	
	Jacky Mathieu	Personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel	X	
	Kévin Roy	Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles	X	
	Sara Favreau-Perreault	Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires	X	
	Isabelle Poulin-Rioux	Personne âgée de 18 à 35 ans	X	
Autres participants (sans droit de vote)	Martial Gaudreau	Directeur général	X	
	Annie Garon	DGA, secrétaire générale et responsable des communications	X	
	Dany Grégoire	Représentante du personnel d'encadrement accompagnant le directeur général	X	
Invités	Mélissa Francoeur	Directrice du service des ressources financières et matérielles		
	Yanick Bastien	Coordonnateur au service des ressources matérielles		
	Julie Morin	Directrice du service des ressources humaines		
	Éric Croteau	Coordonnateur au service des ressources humaines		

Constatation du quorum et ouverture de la séance par le directeur général

La secrétaire générale constate le quorum, conformément à l'article 160 de la *Loi sur l'instruction publique* et le président souhaite la bienvenue aux membres.

CA21-052 – Ordre du jour

Sur la proposition de madame Sara Favreau-Perreault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

Général
1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020
Période de questions réservée au public
Points de décisions
4. Budget d'investissement 2021-2022 - Consultation
5. Ressources matérielles – Attributions de contrats
5.1. École La Frontalière – Mise à niveau des systèmes électromécaniques – phase 2
5.2. École Saint-Luc – Réfection de la chaufferie
5.3. École Notre-Dame-de-Toutes-Aides – Réfection de la chaufferie
5.4. École Gendreau – Remplacement des cabinets de chauffage et mise à niveau contrôle
5.5. Polyvalente Louis-Saint-Laurent – Réfection du système de ventilation des laboratoires
6. Objectifs et principes de répartition des ressources financières – Consultation
7. Critères de répartition des ressources financières - Consultation
8. École de Sainte-Edwidge et Ligugé – Acte d'établissement - Modification
9. CARME - Adhésion au regroupement d'achat
10. Assurances générales – Adhésion au regroupement d'achat

Points de décisions (suite)
11. Règlement sur le fonctionnement du conseil d'administration
12. Mise à jour des écrits de gestion
12.1. Le fonctionnement du comité exécutif – Abolition
12.2. Règlement de délégation de fonctions ou de pouvoirs en vertu de la <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i> - Abolition
12.3. Politique culturelle – Adaptation
12.4. Politique linguistique - Adaptation
12.5. Politique relative à la gestion des biens meubles et immeubles – Abolition
12.6. Politique en matière de développement durable – Adaptation
12.7. Politique relative à la qualité de l'air dans les établissements – Adaptation
12.8. Politique de dotation – Abolition
12.9. Politique relative aux demandes de congé sans traitement – Abolition
12.10. Politique générale de témoignage de sympathie ou de reconnaissance – Adaptation
13. Modification du plan d'effectifs du personnel professionnel
Reddition de comptes
14. Rapport du directeur général
Points d'information
15. Rapport annuel 2019-2020
16. Compte rendu - Rencontre du comité de vérification – 16 février 2021
17. Compte rendu - Rencontre du comité de gouvernance et d'éthique – 23 février 2021
18. Compte rendu - Rencontre du comité des ressources humaines – 23 février 2021
19. Coronavirus – État de situation
Période de questions réservée au public
Levée de la séance et prochaine séance
20. Levée de la séance
21. Prochaine séance : mardi 25 mai 2021 à 19 h 30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-053 – Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du conseil d'administration du 8 décembre 2020

Considérant que les membres ont pu prendre connaissance du procès-verbal au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

Sur la proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 8 décembre 2020 soit adopté et la secrétaire générale est par la présente dispensée d'en donner lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions réservée au public

N/A.

CA21-054 – Budget d'investissement 2021-2022 - Consultation

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu d'accepter le dépôt, pour consultation, du document « Budget d'investissement 2021-2022 » joint en annexe CA430-2020-2021-003 du présent procès-verbal et de mandater la directrice du service des ressources financières et matérielles pour procéder aux consultations requises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-055 – École La Frontalière – Mise à niveau des systèmes électromécaniques – phase 2

Considérant le projet de mise à niveau des systèmes électromécaniques à l'École La Frontalière, prévu dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments »;

Considérant l'appel d'offres public 2021E0506;

Considérant les soumissions reçues:

Entreprise	Montant avant taxes
GNR Corbus	755 000,00 \$
AJR Inc.	759 990,00 \$

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu d'accorder le contrat de mise à niveau des systèmes électromécaniques – phase 2 à l'École La Frontalière, à GNR Corbus, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 755 000,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-056 – École Saint-Luc – Réfection de la chaufferie

Considérant le projet de réfection de la chaufferie à l'école Saint-Luc, prévu dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments »;

Considérant l'appel d'offres public 2021E3001;

Considérant l'unique soumission reçue :

Entreprise	Montant avant taxes
Pro Énergie Tech.	397 240,98 \$

Sur la proposition de madame Isabelle Poulin-Rioux, il est résolu d'accorder le contrat de réfection de la chaufferie à l'école Saint-Luc, à Pro Énergie Tech, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 397 240,98 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-057 – École Notre-Dame-de-Toutes-Aides – Réfection de la chaufferie

Considérant le projet de réfection de la chaufferie à l'école Notre-Dame-de-Toute-Aides, prévu dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments »;

Considérant l'appel d'offres public 2021E3601;

Considérant l'unique soumission reçue :

Entreprise	Montant avant taxes
Pro Énergie Tech.	383 439,17 \$

Sur la proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu d'accorder le contrat de réfection de la chaufferie à l'école Notre-Dame-de-Toute-Aides, à Pro Énergie Tech, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 383 439,17 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-058 – École Gendreau – Remplacement des cabinets de chauffage et mise à niveau contrôle

Considérant le projet de remplacement des cabinets de chauffage et mise à niveau contrôle à l'école Gendreau, prévu dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments »;

Considérant l'appel d'offres public 2021E2401;

Considérant les soumissions reçues :

Entreprise	Montant avant taxes
GNR Corbus	697 000,00 \$
Pro Énergie Tech	1 098 616,51 \$

Sur la proposition de madame Sara Favreau-Perreault, il est résolu d'accorder le contrat de remplacement des cabinets de chauffage et mise à niveau contrôle à l'école Gendreau, à GNR Corbus, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 697 000,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-059 – Polyvalente Louis-Saint-Laurent – Réfection du système de ventilation des laboratoires

Considérant le projet de réfection du système de ventilation des laboratoires à la polyvalente Louis-Saint-Laurent, prévu dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments »;

Considérant l'appel d'offres public 2021E0703;

Considérant les soumissions reçues :

Entreprise	Montant avant taxes
GNR Corbus	1 281 000, 00 \$
Le Prohon	1 314 700, 00 \$
Entrepreneurs en mécanique AJR inc.	1 529 400, 00 \$

Sur la proposition de madame Chantal Vigneault, il est résolu le contrat de réfection du système de ventilation des laboratoires à la polyvalente Louis-Saint-Laurent, à GNR Corbus, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 1 281 000,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-060 – Objectifs et principes de répartition des ressources financières - Consultation

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu d'accepter le dépôt, pour consultation, du document « Objectifs et principes de répartition des ressources financières 2021-2022 », joint en annexe CA430-2020-2021-004 du présent procès-verbal et de mandater la directrice du service des ressources financières et matérielles pour procéder aux consultations requises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-061 – Critères de répartition des ressources financières - Consultation

Sur la proposition de madame Annie Hébert, il est résolu d'accepter le dépôt, pour consultation, du document « Critères de répartition des ressources financières 2021-2022 » joint en annexe CA430-2020-2021-005 du présent procès-verbal et de mandater la directrice du service des ressources financières et matérielles pour procéder aux consultations requises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-062 – École de Sainte-Edwidge et Ligugé – Acte d'établissement - Modification

Considérant les dispositions des articles 39, 100 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique* relatives à la délivrance des actes d'établissement des écoles et des centres du centre de services scolaire;

Considérant les termes de la résolution CA20-027 adoptant l'acte d'établissement de l'école de Sainte-Edwidge et Ligugé, pour l'année scolaire 2021-2022;

Considérant la nécessité de modifier cet acte d'établissement;

Sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu de modifier l'acte d'établissement de l'école de Sainte-Edwidge et Ligugé, le tout tel qu'il appert de l'acte d'établissement modifié, pour l'année scolaire 2021-2022, joint en annexe CA415-2020-2021-021 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-063 – CARME – Adhésion au regroupement d'achat

Considérant que le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons retire des bénéfices d'un processus d'achats regroupés tel celui offert par le CARME;

Considérant que les contrats, présentés en annexe CA430-2020-2021-006 du présent procès-verbal, permettront au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons d'acquérir du matériel et des équipements à des prix compétitifs;

Sur la proposition de madame Isabelle Poulin-Rioux, il est résolu d'autoriser l'adhésion du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons aux différents contrats à commandes du Comité d'Achats Regroupés de la Montérégie et de l'Estrie (CARME), présentés en annexe CA430-2020-2021-006 du présent procès-verbal et d'autoriser le directeur général à signer la documentation requise pour ce faire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-064 – Assurances générales – Adhésion au regroupement d'achat

Considérant l'expérience financièrement avantageuse, vécue les années passées, par le regroupement de certaines commissions scolaires des régions de la Montérégie et de l'Estrie pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances de dommages;

Considérant qu'il serait avantageux de maintenir ce regroupement d'achat de services pour l'année 2021-2022, selon les avis reçus;

Considérant que le Centre de services scolaire de la Région de Sherbrooke a accepté de représenter les centres de services scolaires membres du regroupement auprès du conseiller Guy Turcot, de GT&A Inc.;

Considérant qu'il serait dans l'intérêt du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achat d'assurances de dommages;

Considérant l'évolution du marché de l'assurance au Québec au cours des dernières années;

Considérant la recommandation du conseiller du regroupement quant aux avantages financiers potentiels de prévoir la durée du contrat de service d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option;

Considérant que l'article 42.0.2 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* prévoit la possibilité d'options de renouvellement pour ce type de contrat de services;

Considérant que l'article 46 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieur à 3 ans;

Sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu :

- a) de renouveler l'adhésion du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons au regroupement d'achat des centres de services scolaires Montérégie-Estrie pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2021-2022;
- b) d'autoriser la secrétaire générale à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-065 – Règlement sur le fonctionnement du conseil d'administration

Considérant le projet de *Règlement sur le fonctionnement du conseil d'administration*, adopté pour fins de consultation par le conseil d'administration aux termes de la résolution CA20-050;

Considérant la consultation tenue auprès des diverses instances du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, le tout conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

Sur la proposition de madame Cléo Guillemette, il est résolu d'adopter le *Règlement sur le fonctionnement du conseil d'administration*, joint en annexe CA415-2020-2021-022 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mise à jour des écrits de gestion

CA21-066 – Le fonctionnement du comité exécutif - Abolition

Considérant la réforme de la gouvernance scolaire mise en place par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant l'abolition du conseil des commissaires et la création du conseil d'administration;

Considérant les termes du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs, en vigueur au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant l'abolition du comité exécutif dans le cadre de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu d'abolir le document intitulé « Le fonctionnement du comité exécutif », joint en annexe CA415-2020-2021-023 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-067 – Règlement de délégation de fonctions ou de pouvoirs en vertu de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics - Abolition

Considérant la réforme de la gouvernance scolaire mise en place par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant l'abolition du conseil des commissaires et la création du conseil d'administration;

Considérant les termes du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs, en vigueur au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Sur la proposition de madame Sara Favreau-Perreault, il est résolu d'abolir le Règlement de délégation de fonctions ou de pouvoirs en vertu de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, joint en annexe CA415-2020-2021-024 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-068 – Politique culturelle - Adaptation

Considérant la réforme de la gouvernance scolaire mise en place par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant l'abolition du conseil des commissaires et la création du conseil d'administration;

Considérant les termes du Règlement de délégation de fonctions ou de pouvoirs, en vigueur au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant la nécessité d'adapter le contenu de la Politique culturelle;

Considérant qu'aucune modification de fond n'est apportée à cette dite politique et que les changements ont pour but de s'adapter au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant que dans ce contexte, il n'est pas nécessaire d'effectuer les consultations d'usage;

Sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu d'adopter la Politique culturelle, jointe en annexe CA425-2020-2021-009 du présent procès-verbal, afin qu'elle corresponde au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-069 – Politique linguistique - Adaptation

Considérant la réforme de la gouvernance scolaire mise en place par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant l'abolition du conseil des commissaires et la création du conseil d'administration;

Considérant les termes du Règlement de délégation de fonctions ou de pouvoirs, en vigueur au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant la nécessité d'adapter le contenu de la Politique linguistique;

Considérant qu'aucune modification de fond n'est apportée à cette dite politique et que les changements ont pour but de s'adapter au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant que dans ce contexte, il n'est pas nécessaire d'effectuer les consultations d'usage;

Sur la proposition de madame Annie Hébert, il est résolu d'adopter la Politique linguistique, jointe en annexe CA425-2020-2021-010 du présent procès-verbal, afin qu'elle corresponde au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-070 – Politique relative à la gestion des biens meubles et immeubles - Abolition

Considérant la réforme de la gouvernance scolaire mise en place par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant l'abolition du conseil des commissaires et la création du conseil d'administration;

Considérant les termes du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs, en vigueur au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Sur la proposition de madame Nancy Bastille, il est résolu d'abolir la Politique relative à la gestion des biens meubles et immeubles, jointe en annexe CA440-2020-2021-002 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-071 – Politique en matière de développement durable - Adaptation

Considérant la réforme de la gouvernance scolaire mise en place par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant l'abolition du conseil des commissaires et la création du conseil d'administration;

Considérant les termes du Règlement de délégation de fonctions ou de pouvoirs, en vigueur au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant la nécessité d'adapter le contenu de la Politique en matière de développement durable;

Considérant qu'aucune modification de fond n'est apportée à cette dite politique et que les changements ont pour but de s'adapter au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant que dans ce contexte, il n'est pas nécessaire d'effectuer les consultations d'usage;

Sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu d'adopter la Politique en matière de développement durable, jointe en annexe CA440-2020-2021-003 du présent procès-verbal, afin qu'elle corresponde au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-072 – Politique relative à la qualité de l'air dans les établissements - Adaptation

Considérant la réforme de la gouvernance scolaire mise en place par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant l'abolition du conseil des commissaires et la création du conseil d'administration;

Considérant les termes du Règlement de délégation de fonctions ou de pouvoirs, en vigueur au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant la nécessité d'adapter le contenu de la Politique relative à la qualité de l'air dans les établissements;

Considérant qu'aucune modification de fond n'est apportée à cette dite politique et que les changements ont pour but de s'adapter au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant que dans ce contexte, il n'est pas nécessaire d'effectuer les consultations d'usage;

Sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu d'adopter la Politique relative à la qualité de l'air dans les établissements, jointe en annexe CA440-2020-2021-004 du présent procès-verbal, afin qu'elle corresponde au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-073 – Politique de dotation - Abolition

Considérant la réforme de la gouvernance scolaire mise en place par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant l'abolition du conseil des commissaires et la création du conseil d'administration;

Considérant les termes du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs, en vigueur au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Sur la proposition de madame Sara Favreau-Perreault, il est résolu d'abolir la Politique de dotation, jointe en annexe CA435-2020-2021-001 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-074 – Politique relative aux demandes de congé sans traitement - Abolition

Considérant la réforme de la gouvernance scolaire mise en place par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant l'abolition du conseil des commissaires et la création du conseil d'administration;

Considérant les termes du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs, en vigueur au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu d'abolir la Politique relative aux demandes de congé sans traitement, jointe en annexe CA435-2020-2021-002 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-075 – Politique générale de témoignage de sympathie ou de reconnaissance - Adaptation

Considérant la réforme de la gouvernance scolaire mise en place par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant l'abolition du conseil des commissaires et la création du conseil d'administration;

Considérant la nécessité d'adapter le contenu de la Politique générale de témoignage de sympathie ou de reconnaissance;

Considérant qu'aucune modification de fond n'est apportée à cette dite politique et que les changements ont pour but de s'adapter au nouveau vocable et encadrements applicables au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant que dans ce contexte, il n'est pas nécessaire d'effectuer les consultations d'usage;

Sur la proposition de madame Nancy Bastille, il est résolu d'adopter la Politique générale de témoignage de sympathie ou de reconnaissance, jointe en annexe CA435-2020-2021-003 du présent procès-verbal, afin qu'elle corresponde au nouveau vocable et encadrements applicables au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Modification du plan d'effectifs du personnel professionnel

CA21-076 – Reclassification – Agente de gestion financière à analyste – Régulier à temps plein – 35 h/sem. – Centre de services scolaire des Hauts-Cantons – Service des ressources financières – Centre administratif de Lac-Mégantic

Considérant le dépôt d'une demande de reclassement présentée le 21 octobre 2020 par madame Lison Marcoux, occupant actuellement un poste d'agente de gestion financière au service des ressources financières – Centre administratif de Lac-Mégantic, dans laquelle elle soutient que les tâches qu'elle réalise relèvent davantage de la classe d'emplois d'analyste;

Considérant que l'analyse faite par le Service des ressources humaines démontre que les tâches de madame Lison Marcoux s'apparentent majoritairement à la classe d'emplois d'analyste;

Considérant que madame Lison Marcoux possède toutes les qualifications pour occuper ce poste;

Considérant l'obligation du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons de répartir équitablement ses ressources entre ses établissements;

Sur la proposition de madame Annie Hébert, il est résolu d'ajouter un poste d'analyste de 35 h/sem. au service des ressources financières – Centre administratif de Lac-Mégantic et d'attribuer ce poste à madame Lison Marcoux à compter du 21 octobre 2020 et de modifier en conséquence le plan d'effectifs du personnel professionnel 2020-2021 adopté le 26 mai 2020 (DGT20-4676).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport du directeur général

Un tableau-synthèse des décisions prises par le directeur général est présenté aux membres pour leur information, lequel est joint en annexe CA410-2020-2021-006 du présent procès-verbal.

Points d'information

Les documents suivants sont déposés aux membres pour leur information :

- Rapport annuel du CSSHC 2019-2020, lequel est joint en annexe CA410-2020-2021-007 du présent procès-verbal.
- Compte rendu - Rencontre du comité de vérification – 16 février 2021
- Compte rendu - Rencontre du comité de gouvernance et d'éthique – 23 février 2021
- Compte rendu - Rencontre du comité des ressources humaines – 23 février 2021

Coronavirus – État de situation

Le directeur général présente un état de situation en lien avec la pandémie de coronavirus.

Période de questions réservée au public

N/A

Levée de la séance

À 22 h, sur la proposition de madame Cléo Guillemette, la séance est levée.

Prochaine séance

Le mardi 25 mai 2021 à 19 h 30.

M. Antoine Prévost, président

Me Annie Garon, secrétaire générale